

Eucrea France pose ses questions aux candidats à l'élection présidentielle de 2012

« Art, culture, loisirs, sport, tourisme, quels engagements pour des politiques équitables ? »

1 - Problématique :

Il est très complexe de mettre en œuvre au plan national et local des politiques permettant à tous les citoyens quels que soient leurs handicaps, âge, situation financière et sociale, lieu de vie (domicile privé ou institution d'accueil), sans discrimination, en toute égalité des chances, l'accès aux activités d'éveil, aux pratiques amateurs et professionnelles, aux manifestations, aux œuvres. Des millions de citoyens restent encore trop souvent à l'écart des retombées des politiques publiques.

Question 1 : Quels engagements pour une répartition équitable des ressources publiques (équipements, professionnels, financements...)?

Suggestion 1 : instauration d'un « Haut conseil à la démocratie culturelle », de « Conseils territoriaux de l'accessibilité culturelle », pour l'accompagnement des politiques publiques et d'une commission culture inter AGEFIPH / FIPHFP.

2 - Problématique :

Pour permettre l'accès à toutes pratiques artistiques, culturelles, aux médias télévisuels, aux produits des industries culturelles, à la culture numérique, pour les personnes ayant des besoins spécifiques, telles celles atteintes de locked-in syndrome, malades d'Alzheimer, autistes, polyhandicapées, souffrant de surdité, etc., le développement de médiations, de pédagogies, d'aides techniques est une nécessité.

Question 2 : Quels engagements pour soutenir le développement des savoir-faire en accessibilité culturelle et artistique, de manière structurée, sur du long terme, avec des moyens financiers et techniques à la hauteur des enjeux ?

Suggestion 2 : mise en place de programmes pluriannuels de soutien aux pôles ressources en accessibilité culturelle, à la formation, à la recherche et développement et aux innovations.

3 - Problématique :

Les responsables et professionnels des institutions sanitaires et médico-sociales ont à assumer des obligations sur le volet des loisirs et de la culture. Ils ont besoin d'accompagnement pour remplir leurs missions et qu'une réflexion de fond soit engagée sur les orientations d'activités et les rôles des diverses corporations professionnelles concernées.

Question 3 : Quels engagements pour l'accompagnement des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social et garantir ainsi une accessibilité culturelle ?

Suggestion 3 : Instauration d'un dispositif d'accompagnement pour les projets culturels des établissements sanitaires et médico-sociaux, d'une commission sur les évolutions des métiers et les formations à promouvoir pour une accessibilité culturelle réussie, ainsi qu'un programme de développement national des ESAT artistiques et culturels.